

**Communauté de Communes Fumélois-Lémance
Place Georges Escande 47500 FUMEL**

COMPTE RENDU DE SEANCE

**Conseil Communautaire,
Séance du : 20 Octobre 2009**

L'an Deux Mille Neuf,
Le 20 Octobre 2009 à 18 Heures 30,
Le Conseil Communautaire
régulièrement convoqué le 14 Octobre
2009 s'est réuni en séance ordinaire au
siège de la Communauté de
Communes,
Place Georges Escande à Fumel sous
la Présidence de
Monsieur Jean-Louis COSTES,
Président.

**Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Représentés : 3
Votants : 27**

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

BONNE Gérard, **BONNEILH** André, **BOUZERAND** Jean-Claude, **BORIE** Daniel, **BROUILLET** Jean-Jacques, **CALMEL** Jean-Pierre, **CAMINADE** Didier, **COSTES** Jean-Louis, **DEGAT** Christine, **DUBICKI** Jacques, **EGRETAUD** Jean-Michel, **FABRE** Bernard, **FAVAL** Paul, **GRASSET** Eric, **LABUSQUIERE** Dominique, **LAPOUGE** Maurice, **LEGER** Claude, **MARTIN** Michel, **MAURY** Serge, **MESQUI** Pierre, **MOULY** Jean-Pierre, **PIERMARINI** Alain, **TARIN** Jean-Luc, **VERGUIN** Jean-Claude,

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Néant

Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par un membre suppléant :

- Madame **MOULINIE** Véronique représentée par Madame **VIGIER** Annie,
- Madame **STARCK** Josiane représentée par Monsieur **ARANDA** Francis
- Monsieur **BONHOURS** Gilles représenté par Monsieur **RAFFY** Jean-Paul

Membre(s) titulaire(s) représenté(s) par procuration :

Néant

Secrétaire de Séance : Madame Dominique **LABUSQUIERE**

Monsieur le Président procède à la lecture du Compte Rendu de la Séance du 15 Septembre 2009 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés et procède à l'examen de l'ordre du jour.

En ouverture de séance Monsieur le Président propose à l'assemblée une modification de l'ordre du jour par rapport à celui présenté dans la note de synthèse avec le rattachement d'une délibération

portant sur le Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la piscine communautaire.

❖ **AFFAIRES TOURISTIQUES ET CULTURELLES (Monsieur Jean-Claude BOUZERAND)**

N°2009G-150

OBJET : MUSEE DE PREHISTOIRE DE SAUVETERRE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur Jean-Claude BOUZERAND, Vice-président, rappelle l'approbation du programme de travaux et du plan de financement prévisionnel du projet de restructuration du Musée de Préhistoire de Sauveterre.

Il propose d'en approuver l'avant projet définitif après la présentation par l'architecte Michel Laurent.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve l'avant projet définitif du projet de restructuration du Musée de Préhistoire de Sauveterre dont le montant prévisionnel est estimé à 700 000 € pour le bâtiment et 350 000 € pour la muséographie.

2) – Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009

Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

N°2009G-151

OBJET : DETERMINATION DE L'ABATTEMENT FACULTATIF POUR LA TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE 2009.

Vues les règles relatives à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire fixées par les articles L.2333-26 à L.2333-32, L.2333-34 à L.2333-37, L.2333-39 à L.2333-44, L.2333-46 et L.2333-46-1 du code général des collectivités territoriales, reproduit dans les articles L.1442-3 L.1443-4 du code du tourisme ;

Comme précisé dans l'article 10 de la délibération du 22 juillet 2008 instaurant la taxe de séjour sur le territoire Fuméolois Lémance, le Conseil Communautaire, en application des dispositions de l'article L.2333-42 du CGCT, a décidé de la mise en place d'un abattement facultatif pour les hébergeurs percevant la taxe de séjour au forfait, modulable par nature d'hébergement, et ce, afin de mieux tenir compte de la fréquentation réelle des établissements d'hébergement au cours de leur période d'ouverture.

Le coefficient de cet abattement facultatif est déterminé à 70 %.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil de Communauté,**

1) – approuve le coefficient de l'abattement facultatif à 70 % ;

2) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009

Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

❖ **AFFAIRES STATUTAIRES ET AFFAIRES GENERALES (Monsieur Jean-Louis COSTES)**

N°2009G-152

OBJET : ETUDE PROJET TOURISTIQUE « TRAIN DES VALLEES DE LA PREHISTOIRE » ET « GARE RELAIS TOURISTIQUE DE SAUVETERRE LA LEMANCE » - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET DU PLAN DE FINANCEMENT.

Monsieur Jean-Louis COSTES, Président, rappelle que la Communauté de Communes Fumélois-Lémance est compétente en matière de développement touristique et que la réalisation du schéma de développement touristique avec ELAN DEVELOPPEMENT est engagée le 5 octobre.

Depuis quelques mois, l'association UNIVALL porte un projet de création d'une gare relais touristique autour du projet de Train de la préhistoire, concept proposé par la Conseillère Régionale Maria GARROUSTE, membre de la commission « infrastructures - intermodalité - transports » de la Région Aquitaine.

Un cahier des charges a été rédigé, la CCFL a été saisie pour réaliser l'étude de faisabilité de l'opération. Il propose de lancer la consultation, d'approuver le plan de financement correspondant et de solliciter des subventions auprès de la Région Aquitaine et du Département de Lot-et-Garonne.

Dépenses		Recettes	
Coût prévisionnel HT	20 000 €	Conseil Régional (40%)	8 000 €
		Conseil Général (40%)	8 000 €
		Autofinancement (CCFL 20%)	4 000 €
Total	20 000 €	Total	20 000 €

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

1) – Approuve le cahier des charges de l'étude de faisabilité du projet touristique « train des vallées de la préhistoire » et « gare relais touristique de Sauveterre la Lémance » ;

2) - Approuve le plan de financement prévisionnel ;

3) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 000 euros, soit 40% du montant des dépenses auprès du Conseil Régional d'Aquitaine

4) - Sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 8 000 euros, soit 40% du montant des dépenses auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

5) - Charge Monsieur le Président des formalités nécessaires.

6) - Constate que la présente délibération a été adoptée par 17 voix pour, 5 contre et 5 abstentions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009

Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

N°2009G-153

**OBJET : VENTE DE L'ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION DE LALANDETTE AU
DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

Monsieur le Président rappelle le projet de cession de l'ancien centre d'exploitation du Syndicat Mixte du Pays Fumélois (aujourd'hui dissout) au Conseil Général de Lot-et-Garonne, décidé par délibération n°2008E-84 en date du 20 mai 2008.

Constitué d'un garage et d'un dépôt, ce bien est situé sur un terrain d'une superficie de 2 499 m², cadastré section AC n°28 au lieudit Lalandette à Condezaygues.

La cession amiable pourra être réalisée pour la somme de 55 000 € conformément à l'avis du Service des Domaines n°2008.070V0100.

Toutefois, il précise que la liquidation du Syndicat Mixte en décembre 2003 n'avait pas fixé la destination de ce bien. Il propose de répartir le produit de la vente selon la clé de répartition retenue alors pour la répartition de la trésorerie et du FCTVA entre les Communautés de Communes adhérentes : Bastides et Châteaux en Guyenne, Canton de Penne d'Agenais, Tournonnais et Fumélois-Lémance.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – approuve la vente au Département de Lot-et-Garonne de l'immeuble et du terrain situés sur la parcelle cadastrée section AC n°28 située à Lalandette, Commune de Condezaygues.

2) – fixe le prix de vente à la somme de 55 000 €, et sa répartition comme suit entre les Communauté de Communes selon les modalités retenues lors de la liquidation du Syndicat Mixte du Pays Fumélois :

	Nombre d'agents	Répartition
CC Bastide et Château en Guyenne	2	3 928,57 €
CC Canton de Penne d'Agenais	3	5 892,86 €
CC du Tournonnais	3	5 892,86 €
CC Fumélois-Lémance	20	39 285,71 €
TOTAL	28	55 000,00 €

3) – autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à signer au nom de la Communauté de Communes Fumélois-Lémance l'acte de vente.

4) – indique que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits en recettes du Budget général.

5) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

N°2009G-154

OBJET : CESSION DE MATERIEL

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de vendre certains matériels, leur remise en état s'avérant trop onéreuse.

Sur proposition du service technique, il soumet au Conseil la liste des véhicules et des accessoires à vendre. Il indique que la vente se fera au plus offrant pour certains et avec une mise à prix pour d'autres selon ci-dessous.

Monsieur le Président précise qu'une publicité sera faite auprès des professionnels et des collectivités et par voie de presse si besoin. Si les véhicules et les accessoires ne trouvent pas d'acquéreurs, ils seront cédés à un récupérateur d'automobiles ou à un ferrailleur.

Monsieur le Président propose de vendre les véhicules et les accessoires, en l'état, listés dans les conditions exposées ci-dessus.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré
Le Conseil de Communauté,**

1) - décide de vendre les véhicules et les accessoires, indiqués sur la liste ci-annexée, en l'état :

VEHICULE	IMMATRICULATION	TYPE	MISE EN CIRCULATION	MONTANT DE LA MISE A PRIX
<u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u>				
RENAULT BENNE O.M.	3156 RK 47	JP2K22340	03/06/1988	AU PLUS OFFRANT
<u>VOIRIE</u>				
RENAULT EPANDEUSE	2416 RR 47	40ABE3 3370	20/06/1990	30 000,00 €
<u>DIVERS</u>				
CUVE A LISIER 12 000 L DOUBLE ESSIEU			1996	5 000,00 €
CUVE A CARBURANT			2006	1 000,00 €

2) - précise qu'une publicité sera faite auprès de s professionnels et des Collectivités et par voie de presse si besoin.

3) - indique que le produit de ces ventes sera inscrit au budget à l'article 775.

4) – constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

❖ **PERSONNEL (Monsieur Jean-Louis COSTES)**

N°2009G-155

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Monsieur le Président expose le détail des modifications qu'il y a lieu d'apporter au tableau des effectifs.

En effet, la gestion des services administratifs de la Communauté de Communes nécessite la création d'un emploi d'Attaché Territorial au grade d'Attaché Principal.

Le Conseil de Communauté,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

1) - Décide de créer à compter du 1er novembre 2009 un emploi permanent à temps complet de la filière administrative dans les cadre d'emplois et grade suivants :

- **Un Attaché Territorial au grade d'Attaché Principal.**

2) - Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget primitif 2009.

3) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

❖ **AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES (Monsieur Didier CAMINADE)**

N2009G-156

OBJET: BUDGET GENERAL – DM N°4

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président indique qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2009 pour le Budget Général de la Communauté de Communes Fumelois-Lémance.

Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder à ces opérations présentées dans les tableaux ci dessous.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil de Communauté,**

1) – décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants au titre de l'exercice 2009 pour le Budget Général de la collectivité présentés dans les tableaux ci-dessous.



Décision modificative n°4

Date **20/10/2009**

Page 1

Budget: C.C.F.L.

Exercice: 2009

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Votes du Conseil Communautaire	Total
020 DEPENSES IMPREVUES			-23 950,00	-23 950,00	-23 950,00
020 DEPENSES IMPREVUES			-23 950,00	-23 950,00	-23 950,00
020 Dépenses imprévues			-23 950,00	-23 950,00	-23 950,00
0112 Elaboration PLUI	163 958,00		17 950,00	17 950,00	17 950,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPOREL	163 958,00		17 950,00	17 950,00	17 950,00
202 Frais documents d'urbanisme	163 958,00		17 950,00	17 950,00	17 950,00
0127 Aménagement bureaux-urbanism	27 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	27 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
2315 installations, matériel & out.	27 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL SECTION	190 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

N2009G-157

OBJET : SOUTENIR ET DEVELOPPER LE BASSIN FUMELOIS-LEMANCE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Didier CAMINADE, Vice-président, rappelle que dans le cadre de la politique européenne de cohésion pour la période 2007-2013, l'Aquitaine est éligible à l'objectif «Compétitivité régionale et emploi» et à ce titre bénéficie d'un soutien de 579 M€ dont 392 M€ du fonds européen de développement régional (FEDER).

L'axe 4 « développer durablement les territoires spécifiques » vise, dans son chapitre 3, à soutenir les territoires en mutation économique par la diversification de l'activité économique, le soutien aux PME, la relance de l'emploi et la mise en réseau des acteurs locaux (économiques et institutionnels).

Les difficultés structurelles du Fumélois-Lémance ont été aggravées par la conjoncture économique, mais le territoire possède de nombreux atouts à valoriser.

La CCFL mène des actions de développement économique avec tous les partenaires institutionnels, plusieurs dispositifs ont déjà été mobilisés :

- ❖ Pour les entreprises :
 - le fonds ARCELOR qui a accompagné la création ou le maintien de 300 emplois en 2007/2008 ;
 - le fonds national de revitalisation économique des territoires.

- ❖ Pour la CCFL :
 - le contrat de Pays : financement de la création de zones d'activités et de la pépinière d'entreprises ;
 - le pôle d'excellence rurale : création de la plateforme bois-énergie pour dynamiser la filière bois ;
 - programme LEADER du Pays Vallée du Lot : soutien aux micro-entreprises.

En complément de ces actions, il propose de solliciter le FEDER pour accompagner une opération de redynamisation portant sur la définition d'une offre territoriale, l'animation économique du territoire, le soutien à la création d'entreprise et le soutien aux filières.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté**

1) – Approuve le projet d'opération de revitalisation du territoire et son plan de financement prévisionnel.

2) - Charge Monsieur le Président des formalités de demandes de subventions.

3) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

❖ **ENFANCE ET JEUNESSE (Monsieur Daniel BORIE)**

N°2009G-158

OBJET : CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE - CCFL/CAF DU LOT ET GARONNE – AVENANT N°2.

Monsieur le Vice Président rappelle qu'un Contrat Enfance Jeunesse a été signé en décembre 2007 par la Communauté de Communes Fumélois-Lémance et ses onze communes membres avec la CAF du Lot et Garonne.

Ce dernier fait suite aux contrats Petite Enfance et Temps Libre aujourd'hui regroupés, constituant un projet global pour l'accueil des enfants de 0 à 18 ans.

Suite à l'extension de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Cuzorn, il est prévu un projet d'avenant n°2 au contrat Enfance-Jeunesse avant le 31 décembre 2009.

Il donne lecture du projet d'avenant correspondant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot-et-Garonne.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil de Communauté,**

1) – approuve l'avenant n°2- 2009 au contrat en date du 11 décembre 2007 signé entre la CCFL, ses communes membres et la CAF du Lot et Garonne.

2) – autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

3) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009

Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009

Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

❖ **ENVIRONNEMENT ET MARCHES PUBLICS (Monsieur André BONNEILH)**

N°2009G-159

OBJET : ELABORATION D'UN INVENTAIRE PAYSAGER ET D'UN PLUI – MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE - AVENANT N°2.

Monsieur André BONNEILH, Vice-président, explique que dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire paysager et du plan local d'urbanisme intercommunal, le marché initial prévoyait la réalisation des études sur les onze communes composant actuellement le territoire. Or il rappelle qu'à compter du 1/01/2010 le périmètre de la CCFL sera modifié avec l'intégration de la Commune de Lacapelle-Biron. Dans cette perspective et dans un souci d'anticipation et de rationalisation des frais d'études il indique qu'il est paru judicieux d'intégrer dès maintenant le territoire de cette nouvelle commune. Or ceci implique des prestations supplémentaires pour le cabinet Escoffier par rapport à celles prévues au marché initial. Celui-ci a donc fait une proposition de prix nouveau sous forme de devis en date du 29/09/2009 pour un montant HT de 14 975.00 € (soit 17 910.10 € TTC) ce qui représente une plus value de 9.285 % par rapport au montant initial.

Monsieur le Vice Président indique que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 octobre 2009 a émis un avis favorable à ce projet d'avenant. L'Assemblée Délibérante est donc invitée à son tour à approuver cet avenant et à autoriser le Président à le signer avec l'entreprise titulaire du marché.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

1) – autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces contractuelles de l'avenant n°2 du marché relatif à cette opération avec le Cabinet Escoffier, titulaire du marché initial pour un montant de 14 975.00 € H.T. soit 17 910.10 € T.T.C.

2) – charge Monsieur le Président de solliciter l'Etat au titre de la D.G.D.

3) – indique que les crédits supplémentaires afférents à cette opération seront prévus au budget par décision modificative.

4) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 20 Octobre 2009

**Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009**

N°2009G-160

OBJET : MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE FUMEL – AVENANT N°3 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE.

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 septembre 2009 approuvant l'avenant n°3 du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de la piscine communautaire de Fumel passé avec le cabinet ADOC. Il indique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération concernant le montant de l'avenant n°3. Celui-ci se monte en réalité à 6650.00 € HT (y compris la prestation supplémentaire de 1900.00 € HT) et non à 34 300 € HT, somme correspondant en réalité au montant du marché global initial. Il rappelle qu'en l'état actuel de l'affermissement des différentes tranches conditionnelles, le montant initial du marché demeure inchangé.

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté,**

1) – prend acte de l'erreur matérielle frappant de caducité dans ses termes financiers la délibération n°2009 F 145 en date du 15 septembre 2009.

2) – approuve l'avenant n°3 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le Cabinet ADOC dans le cadre des études portant sur la réhabilitation de la piscine communautaire de Fumel pour un montant total de 6650.00 € HT (comprenant une prestation supplémentaire de 1900.00 € HT).

3) – constate qu'à ce stade de l'affermissement des tranches conditionnelles le montant initial du marché demeure inchangé.

4) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 Octobre 2009

Certifié exécutoire le : 23 Octobre 2009
Reçu en Sous-Préfecture le : 23 Octobre 2009
Publié ou Notifié le : 23 Octobre 2009

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée
